



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ARTHABASKA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS-DE-BLANDFORD

Procès-verbal de la séance **ordinaire** du conseil municipal de Saint-Louis-de-Blandford tenue le **3 juin 2019**, à 19h30, à la salle du conseil située au 80, rue Principale, à Saint-Louis-de-Blandford.

Monsieur le maire, Gilles Marchand, préside cette séance et les conseillers(ères) suivants(es) sont présents(es) :

Siège # 1 M. Jean-François Desrosiers Siège # 2 M. Marc Bédard
Siège # 3 Mme Sylvie Gélinas Siège # 4 M. Nicolas Dufresne
Siège # 5 M Mathieu Malenfant Siège # 6 Mme Patricia Hamel

Mme Julie Galarneau, directrice générale, agit à titre de secrétaire d'assemblée à cette séance.

1. Ouverture de la séance

Le maire, M. Gilles Marchand, constate le quorum à 19h30 et déclare la séance ouverte.

Ordre du jour

3 juin 2019

1. Ouverture de la séance ;
2. Adoption de l'ordre du jour ;
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du mai 2019 ;
4. Dépôt des faits saillants 2018 ;
5. Rapport des comités ;
6. Suivi au procès-verbal :
 - Ponceau rang 1.
7. Présentation et adoption des comptes payés et à payer ;
8. Ministère de la sécurité publique : Service de la Sûreté du Québec, facture totale au montant de 94 140.00 \$, dont premier versement est dû le 30 juin 2019, au montant de 47 046.00 \$;

- 9.** Autoriser l'achat d'une palette d'asphalte froide
- 10.** Avis de motion règlement numéro 328-2019 amendant le règlement de zonage numéro 194 afin d'autoriser l'usage armurerie dans la zone U3 ;
- 11.** Adoption du premier projet règlement numéro 328-2019 amendant le règlement de zonage numéro 194 afin d'autoriser l'usage armurerie dans la zone U3 ;
- 12.** Octroyer le contrat de déneigement avec l'option choisie ;
- 13.** Autoriser une contribution financière au comité des loisirs concernant l'inter-camp ;
- 14.** Autoriser l'inscription de la directrice générale au congrès de l'ADMQ ;
- 15.** Demander à la MRC d'être informé avant de signer l'entente de la centrale téléphonique pour le dossier Gesterra ;
- 16.** Autoriser le paiement des feux d'artifices pour la St-Jean-Baptiste, au montant de 2 500.00\$;
- 17.** Correspondance :
- Aucune
- 18.** Varia ;
- 19.** Période de questions ;
- 20.** Levée de l'assemblée.
- L'ordre du jour a été remis à chacun des membres du conseil et aux personnes présentes dans la salle.

(2019-06-001)

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par la conseillère Mme Patricia Hamel, et résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance.

Adoptée à l'unanimité.

(2019-06-002)

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2019

Il est proposé par le conseiller M. Marc Bédard, et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2019 tel que présenté et rédigé avec dispense de lecture.

Adoptée à l'unanimité.

DP- (2019-06-003)

4. Dépôt des faits saillants 2018

M. le Maire fait le dépôt des faits saillants. Rapport en annexe.

5. Rapport des comités

- **MAE** : Politique familiale prochaine rencontre le 11 juin ;
- **CIC** : Rencontre le 18 juin ;
- **MRC** : Conseil jeunesse, Entretien de la Rivière Goulet et sa branche 3 ;
- **Bibliothèque** : La boîte à livres sera disponible sous peu, échange de livres fait cette semaine ;
- **Loisirs** : fête de la pêche 8 juin dans le sentier de la municipalité, St-Jean-Baptiste – activités et feux d'artifices le 24 juin ;

6. Suivi au procès-verbal

- **Ponceau Rang 1** : M. le maire, explique les étapes du dossier et son échéancier.

(2019-06-004)

7. Présentation et adoption des comptes payés et à payer

La directrice générale dépose, à cette séance du conseil, la liste des comptes payés et à payer.

Il est proposé par le conseiller M. Nicolas Dufresne, et résolu d'approuver la présente liste des comptes à payer du 3 juin 2019 et d'autoriser la directrice générale à en effectuer le paiement.

Adoptée à l'unanimité.

(2019-06-005)

8. Ministère de la sécurité publique : Service de la Sûreté du Québec, facture totale au montant de 94 140.00 \$, dont le premier versement est dû le 30 juin 2019, au montant de 47 046.00 \$

Il est proposé par le conseiller, M Mathieu Malenfant, et résolu d'autoriser le paiement du premier versement de 47 046.00 \$ pour les services de la Sûreté du Québec.

Adoptée à l'unanimité.

(2019-06-006)

9. Autoriser l'achat d'une palette d'asphalte froide

Il est proposé par la conseillère, Mme Patricia Hamel, et résolu d'autoriser l'achat d'une palette d'asphalte froide.

Adoptée à l'unanimité.

(2019-06-007)

10. Avis de motion règlement numéro 328-2019 amendant le règlement de zonage numéro 194 afin d'autoriser l'usage armurerie dans la zone U3

AVIS DE MOTION est par les présentes donné par le conseiller, M. Marc Bédard, qu'à une prochaine séance du conseil, un règlement sera présenté pour adoption.

Ce règlement aura pour objet de modifier le règlement de zonage afin d'autoriser l'usage « Armurerie » dans la zone U-3 lorsqu'il est intégré à une habitation.

(2019-06-008)

11. Adoption du premier projet règlement numéro 328-2019 amendant le règlement de zonage numéro 194 afin d'autoriser l'usage armurerie dans la zone U3

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford a adopté le règlement de zonage n°194 ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford a le pouvoir, en vertu de la Loi, de modifier son règlement de zonage ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire autoriser l'usage « Armurerie » dans la zone U-3 ;

CONSIDÉRANT QUE la modification permettra de continger l'usage « Armurerie » à seulement un seul usage dans la zone U-3 ;

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion a été donné par le conseiller M. Marc Bédard ;

CONSIDÉRANT QUE la procédure d'adoption a été régulièrement suivie ;

À CES CAUSES, il est proposé par la conseillère Mme Sylvie Gélinas et appuyé à l'unanimité qu'il adopté le premier projet de règlement numéro 328-2019, modifiant le règlement de zonage numéro 194, qui se lit comme suit :



Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford

N° de résolution
ou annotation

Article 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2

L'article 29 intitulé « Usages, constructions et normes d'implantation par zone » est modifié :

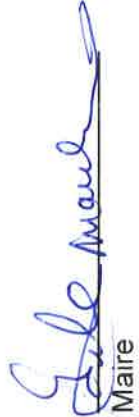
- Au paragraphe e) *Zones urbaines*, par l'ajout d'une ligne dans la section *Usages spécifiquement autorisés* intitulée « Armurerie » ;
- Au paragraphe e) *Zones urbaines*, par l'ajout d'un « X ⁽¹⁴⁾ » dans la section *Usages spécifiquement autorisés* pour l'usage « Armurerie » vis-à-vis la colonne correspondant à la zone « U-3 » ;
- Au paragraphe h) *Description des renvois*, par l'ajout de la note (14). Le contenu de la note (14) est le suivant :

« (14) L'usage « Armurerie » est autorisé aux conditions suivantes :

- l'usage doit être complémentaire à l'usage principal « Habitation » ;
- l'usage est contingenté à un seul usage dans la zone ;
- l'usage comprend exclusivement la réparation d'armes ;
- l'usage doit être effectué par l'occupant de l'habitation exclusivement ;
- l'usage ne génère aucune embauche d'employé ;
- l'usage doit s'effectuer seulement dans le bâtiment accessoire de type « garage » ;
- l'usage ne doit, en aucun cas, générer d'entreposage extérieur, de quelque nature que ce soit et pour quelque raison que ce soit ;
- l'usage ne doit pas être de façon continue ou intermittente source de bruit, poussière, odeur ou de tout autre inconvénient pour le voisinage immédiat. »

Article 3

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.


Maire

Gilles Marchand


Directrice générale

Julie Galarneau



Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford

N° de résolution
ou annotation

(2019-06-009)

12 Octroyer le contrat de déneigement avec l'option choisie

Attendu que la Municipalité a procédé à un appel d'offres sur SEAO pour le déneigement ;

Attendu que la Municipalité a reçu les soumissions suivantes :

Compagnie	Coûts option 2 (taxes incluses) 3 ans	Coûts option 1 (taxes incluses) 1 an
<u>Pavage Lagacé et Frères</u>	965 790,00 \$	330 930,00 \$
<u>Entreprise R.M. Pépin Inc.</u>	459 190,03 \$	66 978,19 \$

En conséquence, il est proposé par le conseiller, M. Jean-François Desrosiers, et résolu d'adjuger le contrat à la compagnie **ENTREPRISE R.M. PÉPIN INC.** pour les travaux de déneigement des voies publiques au coût de l'option (2) deux, sur (3) trois ans.

Il est également résolu d'autoriser M. Gilles Marchand, maire, et Mme Julie Galarneau, directrice générale, à signer pour et au nom de la Municipalité tout document concernant l'adjudication de ce contrat.

Adoptée à l'unanimité.

(2019-06-010)

13. Autoriser une contribution financière au comité des loisirs concernant l'inter-camp

Attendu la discussion des membres à ce sujet ;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Mme Patricia Hamel, et résolu d'autoriser le versement d'une contribution financière, au montant de 500.00\$, au comité des loisirs concernant l'inter camp.

Adoptée à l'unanimité.

(2019-06-011)

14. Autoriser l'inscription de la directrice générale au congrès de l'ADMQ

Il est proposé par le conseiller, M. Marc Bédard et résolu d'autoriser la directrice générale à procéder à son inscription au congrès de l'ADMQ, au montant de 539.00 \$ plus taxes et plus frais.

Adoptée à l'unanimité.

(2019-06-012)

15. Demander à la MRC d'être informé avant de signer l'entente de la centrale téléphonique pour le dossier Gesterra

Attendu la discussion des membres à ce sujet ;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Mme Sylvie Gélinas, et résolu de demander à la MRC d'être informé avant de signer l'entente de la centrale téléphonique pour le dossier Gesterra.

Adoptée à l'unanimité.

(2019-06-013)

16. Autoriser le paiement des feux d'artifices pour la St-Jean-Baptiste, au montant de 2 500.00 \$

Il est proposé par le conseiller M. Nicolas Dufresne, et résolu d'autoriser le paiement des feux d'artifices pour la St-Jean-Baptiste, au montant de 2 500.00 \$.

Adoptée à l'unanimité.

17. Correspondance

- Aucune ;

18. Varia

- Aucun ;

19. Période de questions

M. Gilles Marchand, maire, invite les citoyens présents dans la salle à poser leur question conformément au règlement de la municipalité.

20. Levée de l'assemblée

Tous les points à l'ordre du jour ayant été épurés ;

Il est proposé par le conseiller M. Nicolas Dufresne, de lever l'assemblée à **20 heures et 20 minutes**.


Gilles Marchand

Maire


Julie Galarneau

Directrice générale

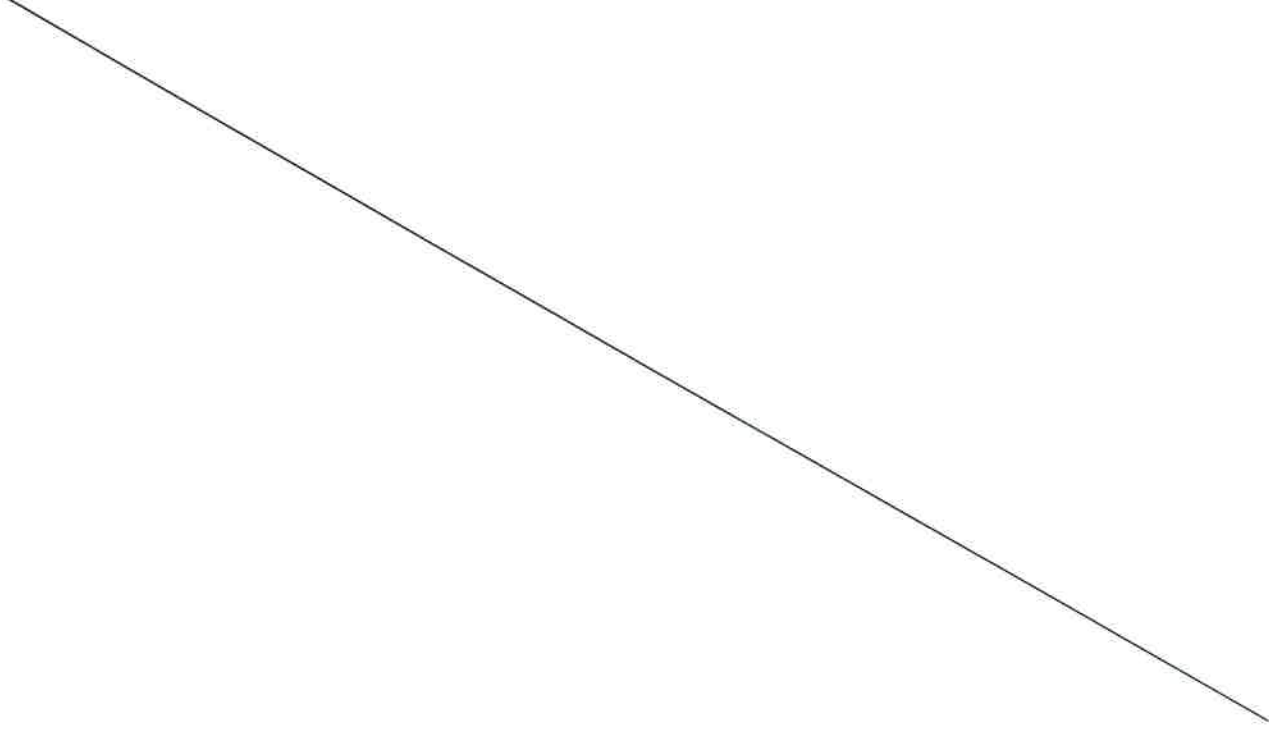
Le maire, M. Gilles Marchand, par la signature de ce procès-verbal, est en accord avec toutes les résolutions et décide de ne pas exercer son droit de veto.

Certificat de crédits

Je, soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par les présentes, qu'il y a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées durant la présente séance.



Julie Galarnau
Directrice générale



ANNEXE 1



RAPPORT DES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER 2018

Conformément à l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec, il est de mon devoir de faire rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe.

LE RAPPORT DU VÉRIFICATEUR POUR 2018

Les états financiers 2018 présentent fidèlement, à tous les égards, la situation financière de la municipalité au 31 décembre 2018. Ils ont été vérifiés par la firme FBL, selon les principes reconnus et usages particuliers de la comptabilité municipale. Le vérificateur émet une opinion sans réserve. Le rapport du vérificateur démontre pour l'exercice 2018 un excédent de 45 388.00\$.

	Réalisations 2018
Revenus	
Revenus de taxes	1 370 821.00 \$
Transferts	254 672.00 \$
Autres revenus de sources locales	157 204.00 \$
TOTAL DES REVENUS	1 782 697.00 \$
Charges	
Administration générale	399 441.00 \$
Sécurité publique	266 374.00 \$
Transport	442 092.00 \$
Hygiène du milieu	181 279.00 \$
Aménagement et urbanisme	240 823.00 \$
Loisirs et culture	142 264.00 \$
Frais de financement	65 036.00 \$
TOTAL DES CHARGES	1 737 309.00 \$
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice avant conciliation à des fins fiscales	45 388.00 \$
Moins revenus d'investissement	

Ce rapport est diffusé sur le territoire de la municipalité par l'intermédiaire du site web municipal.

